

L'emploi en Basse-Normandie

Un rôle important pour les établissements phares



REPÈRES

En Basse-Normandie, entre 1997 et 2004, les établissements en croissance ont apporté six fois plus d'emplois salariés supplémentaires que les créations d'établissements nouveaux. Peu nombreux, ces établissements dynamiques sont le fer de lance de la région dans la création d'emplois.

Si le nombre de créations reste faible en Basse-Normandie, les entreprises qui s'y créent se développent mieux qu'en France, compensant ainsi quelque peu la faible attractivité économique de la région.

La reprise d'établissements marche plutôt bien en Basse-Normandie. Elle permet de sauvegarder une partie du potentiel productif de la région, et près de la moitié des emplois des établissements en cessation.

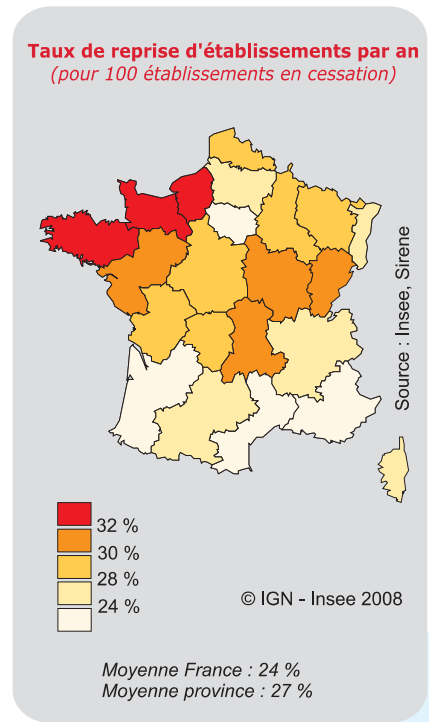
La mutation du tissu productif conduit à un affaiblissement de l'industrie, avec beaucoup de disparitions d'établissements sans reprise, et des pertes "sèches" d'emplois. Exception et point fort de la Basse-Normandie, les industries agricoles et alimentaires encaissent mieux les chocs des mutations.

Dans les services, la faiblesse de la création d'entreprises freine la croissance de l'emploi. Cette faiblesse explique en grande partie le maintien du retard de la Basse-Normandie dans l'offre de services, notamment aux entreprises.

Pour créer des emplois, la Basse-Normandie compte surtout sur les établissements déjà installés sur son territoire et qui marchent bien. Ces établissements qui tirent l'emploi vers le haut ne sont pas légion (14 % des établissements pérennes), mais demeurent tout de même deux fois plus nombreux que les établissements créés. Entre 1997 et 2004, pour mille emplois existants en début d'année, ils ont apporté 84 emplois salariés supplémentaires chaque année, soit six fois plus que les créations. En moyenne, en province, le rapport est de cinq pour un. En Île-de-France, le ratio tombe à quatre.

La Basse-Normandie est en effet en retard dans la création d'entreprises. Pour mille établissements en début d'année, 72 nouveaux établissements ont été créés chaque année en moyenne, entre 1997 et 2004 dans la région, contre 86 dans les régions de province. Pour la création d'établissements, la Basse-Normandie est en bas du classement des régions de métropole, avec la Bourgogne, le Limousin et l'Auvergne, loin derrière les régions les plus attractives que sont l'Île-de-France, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur (plus

de 100 créations par an pour mille établissements existants). La taille réduite des agglomérations urbaines



bas-normandes explique en grande partie la faible attractivité de la région ⁽¹⁾. En matière de créations, la Basse-Normandie est assez proche des régions entourant l'Île-de-France, et des régions plus enclavées du centre de la France. Ces régions ne sont pas les lieux de prédilection des créateurs d'entreprise dans les secteurs porteurs que sont les services aux entreprises, l'immobilier et la finance. La création d'établissements (ainsi d'ailleurs que les déménagements d'établissements) coïncide assez bien avec les migrations de population, la croissance de l'économie résidentielle et, au final, la croissance de l'emploi. Le sud de la France et la façade atlantique se détachent. En Basse-Normandie, logiquement, la contribution des créations de nouveaux établissements à la croissance finale de l'emploi est assez faible, sans être négligeable toutefois : pour mille emplois au 1^{er} janvier, les créations de l'année amènent en moyenne 14 emplois supplémentaires en cours d'année (contre 17 en moyenne dans les régions de province, et 19 dans les régions du Sud).

Alors que des établissements se créent, d'autres disparaissent. Certaines entreprises en difficulté, ou dont le chef parvient à l'âge de la retraite, sont re-

⁽¹⁾ Les travaux de l'Insee sur les zones d'emploi ont montré que le volet "offensif" de l'attractivité économique d'un territoire (la capacité à attirer des agents économiques) est très lié à la densité économique de ce territoire.

prises, totalement ou partiellement. Le tissu productif des régions évolue ainsi en permanence. Globalement, les créations sont toujours plus nombreuses que les disparitions. La tendance est ainsi à la dissémination de l'activité économique dans un nombre de lieux physiques de plus en plus important, agglomérés dans les pôles urbains. La Basse-Normandie n'échappe pas à la règle, mais, dans cette région, les mouvements sont moins nombreux et la croissance finale du parc d'établissements plus faible qu'en France. En général, cette croissance est d'autant plus forte que ces mouvements contraires sont nombreux. En Basse-Normandie, entre 1997 et 2004, pour mille établissements en début d'année, on a dénombré chaque année en moyenne 130 "entrées" dans le stock d'établissements pour 119 "sorties" contre 147 entrées pour 132 sorties en France métropolitaine. La croissance du nombre d'établissements, différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties, place la Basse-Normandie au quatorzième rang des régions de métropole.

A moindre dynamique de la démographie des établissements, moindre croissance de l'emploi

Ces mouvements ont un impact sur l'emploi, positif pour les créations, négatif pour les disparitions. Les établissements pérennes ont, eux, des



méthode

L'Insee et la Région Basse-Normandie ont étudié ensemble la mutation du tissu productif en Basse-Normandie et ses effets sur l'emploi. La période de l'étude s'étend de 1997 à 2004. Seul l'emploi salarié est pris en compte dans cette étude. Le champ est celui de l'économie marchande, hors agriculture, sylviculture, pêche, activités financières, personnels domestiques, "grandes entreprises nationales" (La Poste, SNCF, EDF...) et établissements d'intérim, soit 270 000 emplois fin 2004, représentant 54 % de l'emploi salarié total de Basse-Normandie.

L'étude consiste à mesurer la contribution des créations d'établissements, des disparitions, des transferts, des reprises, des établissements pérennes en croissance et des établissements en décroissance au remodelage du tissu productif, et, par conséquent, à l'évolution de l'emploi et à la redistribution de l'emploi entre grands secteurs d'activité.

Cette première publication présente les caractéristiques de la mutation du tissu productif de la Basse-Normandie, par comparaison avec les autres régions de métropole.

Un deuxième Cent pour cent Basse-Normandie (n° 183, "Les mutations économiques accentuent les spécificités des pays") examine la situation de chaque pays bas-normand.

trajectoires très différentes, y compris au sein de mêmes branches d'activité. Certains se développent et augmentent leurs effectifs : ceux-là constituent l'atout maître pour le développement de l'emploi en Basse-Normandie. D'autres perdent des emplois, dans un processus permanent d'ajustement du volume de la main d'œuvre à l'activité. La croissance finale de l'emploi, sur un territoire, est la résultante de cet ensemble de mouvements et d'ajustements. Comme les perspectives d'activité varient de plus selon les branches, ces mouvements et ces ajustements dessinent, au fil du temps, une redistribution de l'emploi



DE QUOI PARLE-T-ON ?

Par "**nouveaux établissements**", on entend les créations d'établissements ex-nihilo et les réactivations. Les "**disparitions d'établissements (non repris)**" correspondent aux établissements en cessation d'activité sans reprise, partielle ou totale, soit par acquisition soit par prise en location-gérance. Un "**transfert**" correspond au *déménagement* des moyens de production d'un établissement d'une entreprise. C'est un mouvement interne à une entreprise qui concerne deux lieux géographiques. L'unité au lieu de départ correspond à un transfert sortant, et l'unité au lieu d'arrivée à un transfert entrant.

Les "**entrées**" dans le stock d'établissements sont la somme des "nouveaux établissements", des "établissements repris" et des "établissements déménagés (arrivées)".

Les "**sorties**" du stock d'établissements sont la somme des "établissements cessés mais repris", des "établissements disparus (non repris)" et des "établissements déménagés (départs)".

Les évolutions des nombres d'établissements et d'effectifs sont proposées sous forme de grandeurs annuelles moyennes pour la période 1997 à 2004 pour mille établissements en début d'année ou pour mille emplois en début d'année, afin de rendre possibles les comparaisons entre régions et entre secteurs d'activité de tailles très différentes.



entre secteurs d'activité. Au final, en Basse-Normandie, entre 1997 et 2004 et sur un champ voisin de l'économie marchande - agriculture et finance exclues - les emplois salariés ont progressé chaque année de 1,2 %, contre 1,7 % dans les régions de province. A une démographie des établissements moins dynamique, correspond donc, en Basse-Normandie, une progression de l'emploi salarié moins forte. Pour la croissance annuelle moyenne des effectifs salariés, la Basse-Normandie est la dixième région de métropole.

Pour la croissance de l'emploi, la Basse-Normandie compte aussi sur les

reprises d'activité, les plus nombreuses de toutes les régions françaises en proportion des cessations d'établissements. Grâce à ces reprises, 30 emplois salariés sont sauvés sur les 62 appartenant aux établissements en cessation d'activité chaque année. Cette proportion est supérieure à la moyenne des régions. Si, en Basse-Normandie, les créations sont faibles, les reprises sont aussi efficaces qu'ailleurs pour sauver des emplois. Pas plus qu'ailleurs, cependant, elles n'évitent les disparitions "sèches" d'emplois, générées par les fins d'activité liées à des dépôts de bilan soldant des difficultés économiques ou à des

départs en retraite de chefs d'entreprise non remplacés. Sur la période 1997-2004, pour un stock de mille emplois en début d'année, la perte "sèche" de 32 emplois en Basse-Normandie est égale à la moyenne des régions de province.

Doucement, mais sûrement...

L'impact des créations sur l'emploi se révèle surtout, en Basse-Normandie, avec quelques années de recul. En effet, les entreprises créées en Basse-Normandie se consolident



ZOOM

Beaucoup de pertes "sèches" dans l'industrie

Les effectifs industriels bas-normands ont crû entre 1998 et 2000, à tel point qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, il pouvait sembler que la Basse-Normandie échappait à un mouvement de désindustrialisation touchant surtout le Nord et l'Est de la France. Les années qui ont suivi ont montré que tel n'était pas le cas. Les difficultés de la sous-traitance dans le Cotentin, le krach de Moulinex et l'effondrement de l'industrie du bassin d'Argentan ont inversé la perspective. Du coup, entre 1997 et 2004, en moyenne, les effectifs salariés industriels (hors IAA et hors énergie) ont reculé de 2 % par an, presque deux fois plus vite que dans les régions de province, au même rythme qu'en Haute-Normandie, en Lorraine ou dans le Nord-Pas-de-Calais.

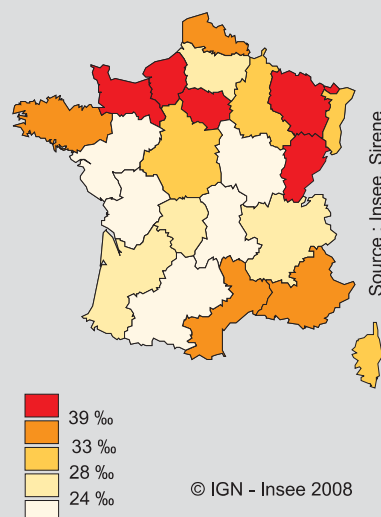
L'industrie est surtout touchée par des pertes "sèches" d'emploi. En Basse-Normandie, pour mille emplois industriels en début d'année, en moyenne 68 sont concentrés dans un établissement qui cessera son activité avant la fin de l'année et dont 29 emplois seront finalement sauvés par un repreneur. Une quarantaine d'emplois disparaît donc purement et simplement. Ce chiffre très élevé place la Basse-Normandie en compagnie des régions subissant de plein fouet la désindustrialisation (Franche-Comté : 57 emplois disparus, Île-de-France : 56, Haute-Normandie : 40, Lorraine : 39...).

L'agroalimentaire : un atout

Les industries agricoles et alimentaires présentent un profil différent du reste de l'industrie. Si la concentration dans un nombre de plus en plus réduit d'établissements se poursuit, l'activité y a aussi augmenté, générant une croissance moyenne des effectifs salariés de sept pour mille chaque année, égale à celle constatée en France (hors artisanat alimentaire). Deux facteurs expliquent cette tendance favorable. D'une part, les entreprises en cessation sont plus facilement reprises que dans les autres secteurs industriels, limitant les pertes "sèches" d'emplois dues aux disparitions d'entreprises. Pour mille emplois dans les IAA en début d'année, ces pertes "sèches" représentent seulement 20 emplois alors que ce rapport est de 49 pour mille dans l'industrie bas-normande (et une trentaine pour mille dans les IAA en France métropolitaine). D'autre part, le nombre d'emplois supprimés dans les établissements en décroissance est inférieur à la moyenne de l'industrie : 44 pour mille dans les IAA bas-normandes, 54 dans l'industrie régionale, 47 dans les IAA en France. Ces deux phénomènes, conjugués, indiquent une pression sur les entreprises en difficulté ou pouvant connaître de sérieuses difficultés, moindre dans les IAA que dans les autres secteurs industriels. Globale-

ment, les IAA encaissent mieux les chocs des mutations que le reste de l'industrie.

Industrie* : nombre d'emplois disparus (non repris) pour 1 000 emplois



Moyenne France : 35 %
Moyenne province : 30 %

*hors IAA et énergie

mieux qu'en moyenne. D'une part, un tiers des entreprises créées en France métropolitaine disparaissent avant leur troisième anniversaire alors que ce taux d'échec ne dépasse pas 30 % en Basse-Normandie (2). D'autre part, les nouveaux établissements créent plus d'emplois en Basse-Normandie qu'ailleurs en se développant. La Basse-Normandie compense donc un peu le faible impact des créations, l'année même de la création, par un développement plus vigoureux des entreprises nouvelles les années suivantes.

Les transferts d'établissements profitent également à la Basse-Normandie, bien située géographiquement pour bénéficier, même faiblement, des flux principaux qui caractérisent la réallocation des activités entre régions françaises (du Nord au Sud et d'Est en Ouest). En moyenne, la Basse-Normandie a gagné chaque année quatre établissements pour un stock initial de 10 000 établissements, quand l'Île-de-France en perdait 18. Les déménagements accompagnant souvent des projets d'extension, l'effet sur l'emploi est favorable, quoique marginal : le solde d'emploi des déménagements entrants et des déménagements sortants s'établit à un emploi par an en moyenne pour mille emplois en début d'année.

Pour leur part, les établissements qui compriment leurs effectifs apportent une contribution négative à l'évolution de l'emploi supérieure aux établissements disparus, mais moins forte que dans les autres régions de province. Pour un stock de mille emplois en début d'année, cette contribution négative est de 54 emplois en Basse-Normandie, contre 57 en province.

Au final, les reprises d'activité et les établissements pérennes assurent à parts égales l'essentiel de la croissance de l'emploi en Basse-Normandie. Sans être négligeable, la contribution des créations d'établissements nouveaux est assez faible, même si elle semble plus durable. La Basse-Normandie compense sa faible attractivité économique par une capacité certaine à atténuer l'effet négatif des mutations économiques. Grâce aux reprises économiques, elle maintient en l'état une

(2) Les différences de taux de survie des entreprises nouvelles d'une région à l'autre s'expliquent surtout par le type de création : par exemple, en Basse-Normandie, la proportion de porteurs de projet démarrant leur entreprise avec de faibles moyens financiers (là où les taux d'échec sont les plus importants) est moins importante qu'en moyenne (source : Insee, enquête SINE 2002).



ZOOM

Faible dynamique de la création dans les services

La croissance de l'emploi des services a été moins forte en Basse-Normandie qu'en province : + 4 % par an en Basse-Normandie et + 4,3 % par an dans les régions de province. A cet égard, la Basse-Normandie est assez proche, à nouveau, des régions du Nord (Champagne-Ardenne, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Franche-Comté), celles du Sud (Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi Pyrénées surtout) ainsi que la Bretagne et Rhône-Alpes devenant les régions de prédilection pour le développement des services.

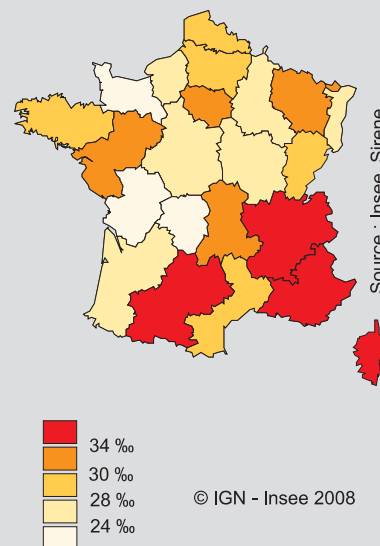
Croissance des établissements déjà existants

Dans les services, les emplois créés dans les établissements en croissance sont presque deux fois plus nombreux que les emplois supprimés dans les établissements en décroissance : 111 contre 63 pour mille. Du coup, le solde est largement positif, légèrement inférieur seulement, en Basse-Normandie, à la moyenne des autres régions de province. Il reste que cette croissance finale repose sur le dynamisme d'un nombre assez réduit d'établissements (un sur dix).

Si la croissance des effectifs dans les services a pris du retard en Basse-Normandie, c'est surtout parce que les créations de nouveaux établissements y apportent moins d'emplois qu'en moyenne. Avec une contribution de 20 emplois supplémentaires, pour mille emplois en début d'année, ces créations placent la Basse-Normandie en bas du classement des régions de métropole, juste devant Champagne-Ardenne et Poitou-Charentes (19 emplois pour mille). La moyenne métropolitaine s'établit à 25 pour mille, le podium étant constitué de Provence-Alpes-Côte d'Azur (30), Midi-Pyrénées (29) et Rhône-Alpes (28 emplois pour mille).

Le secteur des services aux entreprises est celui où la Basse-Normandie peine le plus. Les établissements nouveaux apportent chaque année 23 emplois supplémentaires pour

Services aux entreprises : nombre d'emplois apportés par les créations d'établissements pour 1 000 emplois



Moyenne France : 31 %
Moyenne province : 30 %

mille emplois dans le secteur. C'est beaucoup par rapport aux autres secteurs de la région (14 emplois), mais beaucoup moins qu'en France (31 emplois). En fait, cet apport de 23 emplois supplémentaires est presque le plus faible des régions : seul Poitou-Charentes est derrière la Basse-Normandie, avec 20 emplois supplémentaires grâce aux créations d'établissements.

Petite consolation : en Basse-Normandie, le retard de créations dans les services aux entreprises est un peu compensé par les transferts d'établissements, qui apportent eux-aussi quelques emplois supplémentaires (4, pour une moyenne nationale de 3).

partie de son potentiel économique, un peu plus que d'autres régions. Mais cette capacité a des limites : en Basse-Normandie, les pertes "sèches" d'emplois ne sont pas inférieures à la moyenne des régions de province. L'enjeu, pour la Basse-Normandie, est donc celui du renouvellement. Plus que sur l'installation massive d'activités nouvelles, bouillon de culture pour le développement de l'innovation, la Basse-Normandie doit compter sur la modernisation des entreprises performantes installées sur son territoire, et sur le développement de l'innovation en leur sein.

Michel MOISAN
Insee



**DIRECTION
REGIONALE DE L'INSEE
DE BASSE-NORMANDIE**

93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.00
Fax : 02.31.15.11.80

www.insee.fr/basse-normandie

Directeur de la publication :
Michel GUILLEMET

Service études et diffusion :
Julien BECHTEL

Rédacteur en Chef :
Pascal CAPITAINE

Secrétaire de Rédaction :
Charles DESFOREST

Composition PAO :
Marie-Isabelle LARDET, Françoise LEROND

Crédit photos :
Comité régional du tourisme ; Chambre régionale d'agriculture ; Comité départemental du tourisme de la Manche ;

Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02.31.15.11.14

© INSEE 2008

**Pour 1 000 établissements et pour 1 000 emplois
en début d'année ...**

Mouvements d'établissements et d'emplois (*)	Basse-Normandie	Régions de province	France métropolitaine
Contribution positive			
<i>Etablissements en croissance</i>			
Nombre	126	125	120
Gain d'effectifs	84	88	92
<i>Etablissements repris</i>			
Nombre	32	26	23
Effectifs	30	29	27
<i>Nouveaux établissements</i>			
Nombre	72	86	89
Effectifs	14	17	19
Contribution positive ou négative			
<i>Etablissements déménagés (solde des arrivées et départs)</i>			
Nombre (pour 10 000 établissements)	4	4	0
Effectifs	1	2	2
Contribution négative			
<i>Etablissements cessés mais repris</i>			
Nombre	32	26	23
Effectifs	30	29	27
<i>Etablissements disparus (non repris)</i>			
Nombre	62	71	74
Effectifs	32	32	37
<i>Etablissements en décroissance</i>			
Nombre	86	86	85
Perte d'effectifs	54	57	60
<i>Ensemble des mouvements</i>			
Nombre d'établissements	11	15	15
Effectifs	12	17	16
Situation en fin d'année			
Nombre d'établissements	1 011	1 015	1 015
Effectifs	1 012	1 017	1 016

(*) Moyenne annuelle sur la période 1997 à 2004

Note de lecture : pour mille emplois salariés existants en début d'année, en Basse-Normandie, les "établissements en croissance" apportent 84 emplois supplémentaires chaque année en moyenne, les créations de "nouveaux établissements" apportent 14 emplois supplémentaires et les "établissements repris" 30 emplois supplémentaires. Ces 30 emplois sont la contrepartie des emplois n'existant plus dans les "établissements cessés mais repris". Ils sont donc aussi comptés en tant que contribution négative. Apportent également une contribution négative : les "établissements disparus (non repris)" : 32 emplois, et les "établissements en décroissance" : 54 emplois. Enfin, les déménagements d'établissements se soldent par une croissance d'un emploi.

La somme des mouvements est égale à 12 (en tenant compte des arrondis). L'effectif en fin d'année sera donc de 1 012.

Source : Insee, Sirene